

# **UNDT/2022/009, Elmore**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

- La question à accomplir est de savoir si la requérante a été entièrement remboursée pour sa responsabilité fiscale en 2019, quelle que soit sa part de responsabilité fiscale. Ce qui affecte les conditions d'emploi d'un demandeur, c'est le paiement de sa responsabilité fiscale totale et non la façon dont les différentes entités doivent le couvrir. Tout problème concernant la division de la responsabilité fiscale doit être traité par les organisations impliquées, et non par le demandeur. - Le montant total reçu par le demandeur est égal au montant total incontesté qu'elle avait le droit de recevoir. Par conséquent, la requérante a été entièrement remboursée pour sa responsabilité fiscale.

## **Décision Contestée ou Jugement Attaqué**

La requérante a déposé une demande contre l'unité fiscale des Nations Unies pour demander le remboursement complet de son obligation fiscale de 2019 affirmant que la division des actions pour sa responsabilité fiscale entre l'ONU et la STL a été calculée à tort. Cela, a-t-elle soutenu, a conduit le STL à lui payer plus qu'ils ne devraient avoir et à l'ONU en payant moins.

## **Résultat**

Rejeté sur le fond

## **Applicants/Appellants**

Elmore

## **Entité**

ANUPKR

## Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2021/32

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Genève

## Date of Judgement

2 Fév 2022

## Duty Judge

Juge Bravo

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Remboursement de l'impôt sur le revenu